

ÉCOLE
NATIONALE
SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE
PARIS LA VILLETTE

Conseil d'Administration du 8 décembre 2010
Compte-rendu

Présents :

Le Président : Bruno GAUDIN
Le Directeur de l'ENSAPLV : Guy AMSELLEM
Collège des enseignants : Jacqueline ANCELOT, Anne D'ORAZIO, Jean HARARI
Collège des administratifs : Philippe BOURDIER, Barmak LAHIJI
Collège des étudiants : Pierre Emmanuel ESCOFFIER, Pol-Alain NEDELEC, Abigail ERENATI, Ido DWECK
Personnalités extérieures : Francine DEMICHEL, Christian MUSCHALEK, Maxime GERAUT
Excusés : Gérald GRIBE, Albert-Gilles COHEN, Chris YOUNES, Eric HAZAN, Stan NEUMANN, Bernard LANDAU, Pierre PAULOT, Chantal BONNEFOY, Représentante du Contrôle général économique et financier de la région Ile-de-France, Jihad EL OBADDI, Pierre FARRET, Ghali GHOMARI
Absents :
Invité(e)s : Alice DJAKOVITCH, agent comptable de l'ENSAPLV, Florence TOUCHANT, Directrice Adjointe, Marléna GORGE, Secrétaire générale

Ordre des questions traitées en séance :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2010
- 2) Approbation du Budget Primitif pour 2011
- 3) Approbation des mutations d'enseignants pour la rentrée 2011/2012
- 4) Information sur la politique informatique
- 5) Examen des demandes de subventions des associations La Villette Etudiante et Centre Partir
- 6) Questions diverses :
 - information sur la situation de la cafétéria ;
 - information sur la procédure d'admissions post-bac ;
 - organisation du séminaire pédagogique de février 2011 ;
 - admission en non valeur (point financier nécessitant le vote du CA) ; autorisation de placement de trésorerie (point financier nécessitant le vote du CA).

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE
PARIS LA VILLETTE

Établissement public à caractère administratif du Ministère de la Culture et de la Communication
144, avenue de Flandre, 75019 Paris, France
Tél : + 33 (0)1 44 65 23 00 - Fax : + 33 (0)1 44 65 23 01
www.paris-lavillette.archi.fr



Le président ouvre la séance à 14h26.

A la demande des membres du CA et du Président, l'ordre du jour est modifié comme suit :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2010.
- 2) Approbation du Budget Primitif pour 2011.
Questions diverses sur le domaine financier nécessitant le vote du CA :
 - admission en non valeur ;
 - autorisation de placement de trésorerie.
- 3) Information sur la politique informatique.
- 4) Approbation des mutations d'enseignants pour la rentrée 2011/2012.
- 5) Examen des demandes de subventions des associations La Villette Etudiante et Centre Partir.
- 6) Questions diverses :
 - information sur la situation de la cafétéria ;
 - ouverture du labo photo ;
 - tarifs exceptionnels de vente d'ouvrages des Editions de la Villette ;
 - organisation du séminaire pédagogique de février 2011 ;
 - voyage de 1^{ère} année et obtention des visas nécessaires pour les étudiants étrangers ;
 - CRI : bilan attendu par le CA, déblocage d'une situation problématique.

Le point sur les admissions post bac est reporté au CA du 12 janvier 2011.

Sera également inscrit à l'ordre du jour de ce même CA un point d'information sur les bi-cursus, sur la base du rapport établi par MM. Franca et Périn.

1) Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 18 octobre 2010

Les modifications demandées par Jean Harari et Anne d'Orazio avant la séance ont été intégrées.

Décision :

<p>Le compte-rendu du CA du 18 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité.</p>
--

2) Approbation du Budget Primitif pour 2011

Le budget primitif 2011 est budget de reconduction. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 167 605 € et aucune variation du fonds de roulement.

Toutefois, le Ministère de la Culture et de la Communication a notifié, après l'élaboration du projet de budget primitif pour 2011 :

- une subvention d'investissement de 50 000 euros, qui sera intégrée en DMI de l'exercice 2011 ;
- une subvention complémentaire pour l'exercice 2010 de 200 000 euros, qui ne pourra être dépensée avant la fin d'année et sera donc reportée sur l'année 2011.

De ce fait, le budget 2011 alloué aux travaux sera plus important que prévu. La commission des travaux en a été informée et en tiendra compte dans la programmation des opérations.

Les postes importants du budget de fonctionnement correspondent principalement aux missions et aux vacations. L'augmentation des charges de personnels est due à la revalorisation des taux de vacations (2 000 heures au taux MC, soit 105 000 €), ainsi qu'aux frais des jurys, estimés à 30 000 €.

S'agissant du coût des missions, la constitution d'un groupe de travail consacré aux voyages, en France comme à l'étranger, est évoquée.

Les recettes de droits de pré-inscription en L1 s'élèvent au total à 112 000€. Le montant de 34€ par dossier ne peut toutefois pas varier, car il est imposé par le MCC. Toutes les écoles d'architecture l'appliquent. Seuls les boursiers sont exonérés. C'est également un moyen de limiter le nombre d'inscriptions de précaution, sachant que le traitement de ces dossiers engendre un coût pour l'école. En 2010, 3400 dossiers de candidatures ont été déposés via la procédure post-bac. Il est probable que le nombre de candidatures augmenterait si l'école n'appliquait pas de droits de pré-inscription.

A la demande de certains administrateurs, cette question sera abordée lors du prochain conseil d'administration, lors du point sur les admissions post-bac.

Décision :

Le budget primitif de l'année 2011, arrêté à la somme 5 675 914€ en dépenses de fonctionnement (dont 2 553 759€ en personnel) et à 636 400€ en dépenses d'investissement, est approuvé à l'unanimité.

- Admission en non valeur :

Mme Alice Djakovitch, agent comptable de l'école, demande d'admettre en non valeur un chèque de 480 euros correspondant aux droits d'inscription d'une étudiante pour l'année 2009/2010. Ce chèque, ayant été annulé de manière frauduleuse, n'a pas pu être encaissé. Des démarches ont été engagées ensuite par l'agent comptable, mais sans succès. Il est donc demandé au CA d'annuler cette recette.

Il sera désormais indiqué dans le livret de l'étudiant que les chèques non honorés entraîneront l'annulation de l'inscription.

Décision :

La demande d'autorisation d'admission en non valeur de la somme de 480 euros est approuvée à l'unanimité.

- Placement de trésorerie :

Alice Djakovitch demande l'autorisation de placer un excédent de trésorerie, qui ne peut pas être fait auprès de banques privées ou publiques, mais seulement auprès d'organismes ayant autorité pour le faire.

Le choix du placement de l'école est très limité : celui-ci doit être sécurisé, sans risque et fait soit auprès de la Recette Générale des Finances (placements à moyens et longs terme), soit auprès de la banque DEXIA (ex : caisse des dépôts et consignations - placements à court, moyen et long terme).

Le taux de rendement des sommes placées chez DEXIA est actuellement de 0.5%.

Le fait de placer l'argent public auprès de DEXIA est contesté par plusieurs administrateurs, qui observent, de surcroît, que le taux de rémunération est très faible.

Décision :

La demande d'autorisation de placement de la trésorerie de l'ENSAPLV est refusée par 6 voix contre, 6 abstention, 2 voix pour.

3) Information sur la politique informatique

Le service informatique, ses membres, son mode de fonctionnement et ses objectifs, sont présentés par Claude Lebrun et Patrick Bottier.

Il est indiqué que les salles de cours sont équipées au total de 80 postes informatiques. Le libre service, pour sa part, compte 120 ordinateurs et 13 traceurs.

Le budget total du service informatique se monte à près de 300 000€ annuellement. On constate depuis quelques années que les dépenses de consommables augmentent considérablement.

Des précisions sont apportées sur le fonctionnement du libre service informatique, qui a pour vocation d'offrir aux étudiants un équipement informatique efficace. Il leur permet de développer des projets sur des ordinateurs plus puissants que les portables qu'ils possèdent, avec des logiciels plus adaptés et des possibilités d'impression A0.

Les représentants du collège étudiant indiquent qu'ils considèrent que le libre service est sous-utilisé en raison de la distance entre les différents sites de l'école. La gratuité des impressions pose un certain nombre de problèmes, notamment le déplacement des consommables, qui s'avère difficile à gérer.

Il serait intéressant d'établir des comparaisons sur l'équipement informatique des différentes ENSA.

L'ENSA Val de Seine, par exemple, compte 64 postes en libre service accessibles uniquement quand les cours sont terminés, 75 postes dédiés aux groupes de projet, 6 traceurs A0 et imprimantes A3 scanners.

Les administrateurs s'interrogent sur la politique d'achat, plus particulièrement concernant les ordinateurs : les étudiants sont souvent mieux équipés que l'école et ont facilement accès à internet via leurs téléphones portables. Ne faudrait-il pas faire porter l'effort de l'école sur l'achat des licences, qui est souvent le point faible des étudiants ? Le service informatique précise que, dans la plus part des cas, les portables des étudiants ne sont pas suffisamment puissants pour accueillir les logiciels utilisés par les architectes.

Ne doit-on pas réfléchir à cette question et adapter les acquisitions ?

Suite à ces discussions, des demandes complémentaires sont formulées par les membres du CA :

- un point précis sur l'équipement informatique de l'école à destination des étudiants (matériel, logiciels et traceurs), ainsi qu'un comparatif avec les autres ENSA ;
- une liste des logiciels utilisés comme support des enseignements, nombre de licences, coût ;
- la diffusion des comptes-rendus des réunions annuelles entre le service informatique et les enseignants sur les acquisitions de nouveaux logiciels.

En outre, une enquête visant à mieux connaître les besoins des étudiants sera effectuée, en liaison avec les étudiants sous la forme d'un questionnaire en ligne ou distribué en groupes de projet.

Un nouveau point sur le service informatique sera à l'ordre du jour d'un prochain CA.

Le logiciel actuel de gestion administrative et pédagogique, Gaspar, arrivant en fin de vie, le choix du logiciel appelé à lui succéder sera soumis à l'approbation du CA du 12 janvier 2011.

4) Approbation des mutations d'enseignants pour la rentrée 2011/2012

Une formation restreinte étant requise pour l'examen de cette question, les collèges étudiants et administratifs ne prennent part ni aux discussions, ni aux votes.

Quatre postes ont été ouverts à la mutation au titre de l'année 2011/2012. Les profils de ces postes ont été approuvés par le CA du 18 octobre 2010.

La commission de recrutement s'est réunie les 1^{er} et 7 décembre 2010, pour examiner els candidatures.

Pour le poste de MA ouvert en SHSA, aucune candidature n'a été reçue.

Pour le poste de MA ouvert en STA : 2 candidatures ont été reçues, un candidat a été auditionné. La candidature de Franck GAUBIN, ingénieur-architecte, actuellement MA à l'ENSA de Rennes a été retenue.

Décision :

La candidature de Franck GAUBIN sur le poste STA est approuvée à l'unanimité.

Pour le poste de MA ouvert VT (dominante « Asie-Pacifique »), 2 candidatures ont été reçues. Alain GUEZ, MA à l'ENSA de Nancy a été auditionné, mais non retenu. Sa candidature a été jugée intéressante, mais insuffisamment adaptée à l'ancrage « Asie-Pacifique » du profil de poste.

Pour le poste de professeur ouvert en VT (dominante « Paysage »), 1 candidature a été reçue, celle de Yann Nussaume, en poste depuis septembre 2010 à l'ENSA de Rouen.

Deux administrateurs avaient demandé aux membres de la commission de recrutement de l'école, ainsi qu'à sa direction, de ne pas faire droit à la candidature de Yann Nussaume et de pas accepter de le recevoir.

La commission de recrutement a néanmoins décidé d'entendre Y. Nussaume. Après l'avoir entendu et vérifié ses qualifications au regard du profil de poste ouvert, elle a émis un avis favorable à sa mutation.

Un débat s'engage sur l'usage qui veut qu'un enseignant reste au moins trois ans en poste avant de demander sa mutation. Evoquant l'avis défavorable de l'ENSA de Normandie, certains administrateurs estiment que le non

respect de la règle non écrite des 3 ans soulève des questions de déontologie que le conseil d'administration ne peut ignorer.

D'autres administrateurs estiment qu'il appartiendra à la CAP de se prononcer sur cette question et considèrent que la candidature de Yann Nussaume doit être évaluée à l'aune de l'intérêt qu'elle présente pour l'école. Au terme de ce débat, le conseil d'administration ne parvient pas à se départager lors du vote.

Décision :

La candidature de Yann Nussaume reçoit 3 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions. Compte tenu de l'avis défavorable de l'ENSA de Normandie et des questions déontologiques que cet avis soulève, le conseil d'administration de l'ENSAPLV n'a pu se départager sur la candidature de YN, lors du vote. L'avis du conseil d'administration, celui de la commission de recrutement et celui du directeur seront communiqués au ministère. Il appartiendra à la CAP d'apprécier les questions de principe que soulève la mutation d'un enseignant avant le terme des trois ans.

Il est décidé d'étudier la mise en place, au sein de l'école, d'une structure de type « conseil scientifique » visant à établir une stratégie à moyen terme en matière de recrutement des enseignants.

5) Examen des demandes de subventions des associations La Villette Etudiante et Centre Partir

- Association La Villette Etudiante :

Les membres du bureau de l'association en présentent le fonctionnement, les actions et les objectifs. L'accent est mis cette année sur les initiatives des étudiants : soirée, projection, Plac'Art (boutique dans le local de l'association qui vend du matériel à prix coûtant), atelier de réparation de vélos, organisation de voyages ou de week-ends.

Un budget prévisionnel pour 2011 est distribué en séance. La comptabilité des exercices 2008 et 2009 est à nouveau demandée ; sa communication sera indispensable pour le paiement de la subvention demandée de 10 000€.

Questionné sur la récente mobilisation sur les retraites, un membre étudiant de l'Association La Villette Etudiante indique que cette dernière n'est pas engagée politiquement. Un administrateur du collège étudiant demande que cette précision soit portée au procès-verbal.

Décision :

La demande de subvention de 10 000 euros est approuvée par 11 voix pour et 2 abstentions.

- Centre Partir

Aucun représentant n'est présent. Le courrier de demande de subvention n'est pas signé. Les administrateurs souhaitent avoir plus de précisions et connaître les porteurs du projet. L'examen de la demande de subvention est donc reporté au CA du 12 janvier 2011.

6) Questions diverses :

- Cafétéria :

Elle sera autogérée par les étudiants, sur le modèle de celle de l'ENSA Montpellier. L'ouverture est programmée pour le lundi 13 décembre. 26 étudiants bénévoles participeront à sa gestion. Ils espèrent être beaucoup plus nombreux ces prochains mois.

- Séminaire pédagogique :

Il est fixé au vendredi 11 février 2011. Une réunion des enseignants du CA et de la CPR est prévue le 6 janvier 2011 pour faire le point sur sa préparation.

- Editions de la Vilette :

Les Editions de la Vilette souhaitent obtenir l'autorisation du CA de proposer des tarifs exceptionnels (remisés) lors de ventes à l'école ou lors de braderies.

Décision :

Le conseil d'administration autorise, à l'unanimité, les Editions de la Vilette à fixer des tarifs exceptionnels lors de ventes à l'école ou lors de braderies.
--

- Labo Photo :

Il ouvrira, dès janvier 2011 avec un vacataire. Le profil de poste sera republié en 2011, le recrutement ne pourra intervenir avant juin 2011.

- CRI :

En l'absence de bilan, malgré plusieurs demandes successives restées sans réponse, le CA demande à une personnalité extérieure, Christian Muschalek, de contribuer à l'établissement de ce bilan. Il rencontrera les membres de la CRI et rendra compte de son action lors du CA du 9 mars 2011.

- Voyage de 1ère année :

Une cinquantaine d'étudiants étrangers peinent à obtenir leur visa pour le Royaume Uni. Toutes les démarches sont effectuées par l'administration pour appuyer leurs demandes.

- Dates des prochains CA :

- mercredi 12 janvier 2011, à 14h00 ;
- mercredi 9 mars 2011, à 14h00 ;
- mardi 5 avril 2011, à 9h30.

Le Président du CA lève la séance à 19h00.

Bruno Gaudin
Président du Conseil d'administration

